

PRESENTATION DU THEME DE REFLEXION 2017

Chaque année, un thème de travail est retenu par le conseil d'administration du séminaire Robert Auzelle (SRA). Ce thème, commun aux trois grandes manifestations, va permettre de guider dans leur choix et de valoriser aussi bien les réalisations retenues pour le Prix National que les projets du Concours international ainsi que les réflexions et propositions issues de la Rencontre avec les professionnels du cadre de vie et des services de l'Etat.

Thème 2017

Pour un réseau d'espaces publics accessibles à tous

Les travaux engagés, ces dernières années, par le SRA avec les services de l'Etat, les Professions du cadre de vie, les maires, maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'oeuvre, auteurs et responsables des réalisations du Prix National ; ainsi que les projets des équipes pluridisciplinaires (enseignants et étudiants) du Concours International, mettent en évidence la nécessité de valoriser le réseau des espaces publics.

Un **réseau** est constitué d'au moins deux « Espaces Publics » qui traitent :

- des circulations douces
- des places publiques
- du circuit lumière
- du plan paysage
- de la trame verte et bleue
- d'un circuit touristique ou culturel
- des aires de jeux
- de la communication numérique
- des fonctionnalités urbaines...

Les maîtres d'ouvrages publics ou privés et maîtres d'oeuvre, candidats au Prix national 2017 ainsi que les équipes universitaires pluridisciplinaires candidates au Concours international 2017-2018 présenteront un **plan de mise en valeur de l'Espace public** et devront faire ressortir en quoi cette **mise en réseau** renforce et valorise les espaces publics concernés sur les critères suivants : **Qualité architecturale**, **Qualité de la vie sociale**, **Respect de l'environnement**¹

Les candidats au Prix national proposeront des réalisations existantes, terminées depuis un an au moins, permettant notamment d'en apprécier les qualités d'usage, dont l'accessibilité.

Les réalisations et projets concernés seront situés, de préférence, dans les territoires de villes moyennes, de petites villes, inscrites ou non dans une intercommunalité.

Ces collectivités porteuses du développement durable de demain, **conjuguant urbanité et ruralité, méritent d'être soutenues.**

Le **Plan de mise en valeur de l'Espace public** permettra de **constater un état existant**, présentera un **programme d'actions de mise en valeur** et pourra utiliser **différents thèmes relevant de politiques publiques**, tels que par exemple :

• Pour la **Qualité architecturale** :

- Le « Plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics » (PAVE)
- Le « Plan lumière »
- Le programme d'actions concernant les arts de la rue et le mobilier extérieur

• Pour la **Qualité de la vie sociale** :

- Le programme d'actions en matière de sécurité routière
- Les projets d'aménagement qui, conformément à l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, nécessitent une concertation avec les habitants.

• Pour le **Respect de l'environnement** :

- Le « Plan de paysage » et la « Trame verte et bleue »
- Le programme d'actions contre les pollutions et nuisances.

Il convient de souligner la parution récente de l'ouvrage « De l'Espace public² », édité par le Séminaire Robert Auzelle

¹⁻² : Référentiel pour la qualité du cadre de vie et dossier « De l'Espace public » intégral ou résumé y compris définition du plan de mise en valeur de l'espace public, consultables sur : www.arturbain.fr

Règlement du Prix national arturbain.fr 2017

Art 1 : Organisateur

L'association pour promouvoir l'enseignement de l'art urbain et l'éthique du cadre de vie, dite Séminaire Robert Auzelle (SRA), organise le « Prix National arturbain.fr » marque déposée. Elle procède à une consultation publique, déclare recevable les candidatures, arrête le choix et le nombre de réalisations sélectionnées, veille à la bonne présentation de celles-ci et au bon déroulement de la manifestation. Elle arbitre sans appel tout différent.

Art 2 : Objectif pédagogique

Les 3 manifestations annuelles du SRA (Prix National, Rencontre avec les services de l'État et les organisations professionnelles et Concours International) portent sur un thème et illustrent la définition de l'art urbain¹. Elles procurent, des exemples de réalisations, des contributions d'orientation professionnelle et des projets prospectifs s'inscrivant en faveur du développement durable.

Les résultats de ces manifestations sont synthétisés dans un dossier pédagogique et présentés à la disposition du plus large public sur le site Internet www.arturbain.fr

Art 3 : Candidature

La candidature est ouverte aux maîtres d'ouvrage publics et privés et aux maîtres d'œuvre.

Le maire concerné par l'opération doit donner son accord, procéder au vote prévu à l'article 5 et être présent à la manifestation publique du 29 novembre.

Les candidats doivent adresser leur candidature par e-mail avec en pièces jointes, la lettre d'accord du maire, une fiche de présentation de la réalisation, selon le modèle proposé ci-après (un modèle est disponible en téléchargement sur www.arturbain.fr)

Un comité de sélection du SRA, composé de personnalités qualifiées, retiendra 6 opérations lauréates.

Les 6 lauréats (maître d'ouvrage et/ou maître d'œuvre) confirment leur adhésion au SRA par le versement d'une cotisation de 500 €.

Les collectivités de moins de 1000 habitants et les associations, versent une cotisation laissée à leur libre appréciation.

Art 4 : Calendrier

Vendredi 21 avril

appel à candidatures dans les revues nationales spécialisées et sur www.arturbain.fr
clôture des candidatures.

Mardi 19 septembre

Lundi 25 septembre

tenue du comité de sélection. Le SRA informe directement tous les candidats des résultats.

Du 28 septembre au 10 novembre :

le SRA intervient auprès des 6 lauréats retenus par le comité de sélection pour une mise au point définitive des fiches et des diaporamas de présentation.

Lundi 13 novembre

publication des 6 fiches sur www.arturbain.fr pour permettre :
1/ aux maires de voter pour le « Prix des maires » (cf. article 5)
2/ aux internautes de voter pour le Prix Internet.

Vendredi 24 novembre :

clôture des votes (maires et internautes)

Mercredi 29 novembre :

présentation publique des 6 réalisations lauréates et remise des distinctions.

Art 5 : Modalités de présentation des réalisations et attribution des distinctions

La nature et la qualité des 6 réalisations lauréates conduisent à mettre en valeur les aspects importants de la pédagogie du SRA. La présentation s'effectue par ordre alphabétique des villes concernées, selon les modalités suivantes :

Le maire dispose de 2 à 3 minutes pour présenter les atouts de sa ville.

Le présentateur de l'opération, maître d'œuvre ou maître d'ouvrage dispose de 5 à 6 minutes pour présenter les qualités architecturales, sociales et environnementales de la réalisation.

Dans ces conditions, les distinctions du Prix National arturbain.fr sont décernées :

Le Prix des maires, à l'opération ayant obtenu le plus grand nombre de points à l'issue du vote des 6 maires (avant le 25 novembre) chaque maire aura noté les réalisations, à l'exclusion de la sienne, suivant les 3 critères qualité architecturale, qualité de la vie sociale et respect de l'environnement).

3 Mentions, non cumulables avec le Prix des Maires, sur : « **qualité architecturale** », « **qualité de la vie sociale** » et « **respect de l'environnement** », aux autres réalisations ayant obtenu au vote des maires le plus grand nombre de points dans le critère qualitatif correspondant.

Par ailleurs :

Le Prix du public, à la réalisation ayant obtenu, lors de la présentation au public de la salle, le plus grand nombre de voix au vote à bulletin secret.

Le Prix Internet, à la réalisation choisie par les habitants et les internautes.

Enfin, les 6 réalisations lauréates se verront décerner le « **Panthéon** » de Robert Auzelle.

La proclamation des résultats est assurée par le Président du SRA ou son représentant.

Art. 6 : Propriété et exploitation des réalisations présentées au « Prix National arturbain.fr »

En application des divers textes réglementant la propriété intellectuelle, artistique et industrielle les participants restent propriétaires des images des opérations et de leurs droits d'exploitation.

L'organisateur se réserve le droit d'utiliser et de reproduire les réalisations sélectionnées, dans le but d'organiser des expositions, de réaliser des actions de relations publiques et d'information laissées à son appréciation.

Renseignements : Aude VASPART, tél. : 06 20 41 77 19 – Mail : vaspart.aude@numericable.fr– site : www.arturbain.fr

Adresse postale : Président du Séminaire Robert Auzelle – Prix National arturbain.fr

Arche de la Défense Paroi Sud - 92055 LA DEFENSE Cedex

¹Définition de l'Art urbain selon le Séminaire Robert Auzelle : « Ensemble des démarches pluridisciplinaires pour améliorer le cadre de vie avec un souci d'évaluation de la **qualité architecturale**, de la **qualité de la vie sociale** et du **respect de l'environnement** »